

**CHAT PLUI HD – JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018**

**N°1 :**

Jean paul (13/09/18 à 6h41) :

A priori je suis pour le bus gratuit mais est/ce que cela ne va pas couter une fortune ?

Réponse (13/09/18 à 17h49) :

Bonjour Jean-Paul,

La gratuité rapporte 4,5 millions d'euros de pouvoir d'achat aux Dunkerquois et le coût annuel de fonctionnement est partagé entre le budget de la Communauté Urbaine de Dunkerque et la contribution des entreprises. La contribution des entreprises est obligatoire, elle est versée annuellement à la Communauté Urbaine. L'augmentation de la fréquentation diminue le coût de fonctionnement du service rapporté à l'usager. Le transport à haut niveau de service est bénéfique pour la santé de la population, il favorise l'activité physique, améliore la qualité de l'air, crée du lien social.

Cordialement,

Monique Bonin, Vice-Président à la santé de la CUD

**N°2 :**

Jean-paul (13/09/18 à 6h47) :

Je prends régulièrement mon vélo mais j'estime être courageux ; je ne dis pas que rien n'est fait pour les cyclistes mais avec le comportement de certains automobilistes, on ne se sent pas en sécurité ; il faut plus de pistes

Réponse (13/09/18 à 17h45) :

Bonjour Jean\_Paul,

vous avez évidemment raison, il faut plus de pistes cyclables, sécurisées, donc en site propre.

Quant aux comportements dangereux des automobilistes, oui, il en existe beaucoup, mais malheureusement, il existe aussi beaucoup de cyclistes qui exagèrent dans leur comportement vis à vis du code de la route.

Dans le PLUI HD, les équipements routiers doivent permettre de séparer le plus possible ces deux modes de déplacements, car les cyclistes sont plus vulnérables que les automobilistes.

Bonne soirée,

Bernard

**N°3 :**

Corinne (13/09/18 à 7h05) :

Le bus gratuit c'est intelligent. Pourquoi ne pas aller plus loin : autosuffisance énergétique durable de l'agglomération et autosuffisance alimentaire bio ?

Réponse (13/09/18 à 18h) :

Bonjour Corinne,

n'oublions pas que Dunkerque est la 1<sup>ère</sup> plateforme énergétique de France.

Nous organisons d'ailleurs les Assises de l'Énergie avec Bordeaux et Genève tous les 2 ans.

Cela nous donne une responsabilité, nous recherchons tous les moyens pour que l'énergie fatale produite par l'un soit récupérée dans un système circulaire par l'autre.

Des réseaux de chaleur urbain existent sur l'agglomération et se développent.

La première ressource d'énergie est celle que l'on ne consomme pas.

La seconde devrait en effet être de l'énergie durable.

C'est le travail qui est fait en ce moment autour du solaire, de l'énergie éolienne, de l'hydrogène etc.

Pour l'autosuffisance alimentaire, il faut travailler sur les 2 bouts, l'un étant la fourniture de terres cultivables et leur protection; l'autre, la création de débouchés suffisants pour que les nouveaux agriculteurs puissent vivre de leur travail. C'est en cours.

Merci de ta question,

Bernard

**N°4 :**

Gauthier St pol (13/09/18 à 7h20) :

Pour le logement, comment aider des jeunes à acheter rapidement ? Et à l'inverse aider les personnes âgées à quitter leur grande maison pour un logement plus adapté ?

Réponse (13/09/18 à 18h09) :

Bonjour Gauthier,

Pour aider les jeunes, il y a une exonération temporaire de la taxe foncière pour les jeunes achetant pour la première fois un logement sur Dunkerque.

Pour aider les personnes âgées à quitter leur grand logement, les communes de l'agglomération veillent à proposer dans leur offre de logements des typologies adaptées au vieillissement.

La contrainte pour les communes est que les personnes âgées souhaitent rester dans leur quartier, ce qui oblige les communes à proposer plusieurs réponses à cette demande (bégainage, résidence services, etc...).

Le développement de logements partagés avec des jeunes étudiants ou travailleurs est une offre qui peine à se développer sur l'agglomération alors qu'il s'agirait d'une nouvelle offre. L'adaptation des logements notamment avec les bailleurs sociaux est une préoccupation partagée.

Le développement d'une offre de soins sur l'ensemble du territoire complète la question de l'adaptation du logement.

Cordialement,

Monique Bonin, Vice-Présidente santé de la CUD

**N°5 :**

Eugénie (13/09/18 à 9h32) :

Quelles sont, à votre avis, les activités économiques d'avenir pour Dunkerque ? Celles qui vont créer les emplois ?

Réponse (13/09/18 à 18h13) :

Bonjour Eugénie,

question très ardue, les activités industrielles montrent actuellement leurs limites.

Les réflexions portent sur des possibilités nouvelles en particulier dans les domaines de l'énergie durable, les services à la personne, les métiers en lien avec la révolution numérique et en général tous les métiers qui n'existent pas encore à l'heure actuelle, sans oublier tout ce qui est du domaine de l'agroalimentaire car la moitié de notre territoire est agricole. Je pense qu'il nous sera très difficile de penser à l'implantation d'entreprises avec de nombreux emplois.

Le développement du Port de Dunkerque reste encore, pour nous, très porteur.

Bonne soirée,

Bernard

**N°6 :**

Eugénie (13/09/18 à 9h37) :

C'est bien l'idée de conserver, au maximum, les espaces naturels. Les élus nous vendent des villes denses, villes intenses... mais en dehors des grandes agglomérations, tout le monde veut vivre dans un pavillon avec jardin. Alors on fait quoi ?

Réponse (13/09/18 à 18h19) :

Bonjour Eugénie,

La protection des espaces naturels est une préoccupation essentielle dans le PLUIHD car ces espaces sont remarquables et contribuent à la santé de la population.

Ces espaces ne sont pas les seuls à préserver puisque nos espaces agricoles sont également à protéger et ce d'autant plus que la CUD vient de définir une politique agricole et alimentaire qui vise une autosuffisance de la production biologique pour toute la population. Cette protection des milieux naturels et agricoles nécessite de densifier la ville et notamment à proximité des axes de transport collectif à haut niveau de service. Pour autant, la CUD veille à produire les logements adaptés aux parcours résidentiels des habitants, un logement adapté à chaque âge de la vie. Le pavillon avec son jardin répond à une période de la vie familiale et ce type de produit existe sur l'agglomération y compris en ville.

Cordialement,

Monique Bonin, Vice Présidente santé à la CUD

**N°7 :**

Marc T. (13/09/18 à 10h01) :

Le plan de ravalement des façades, c'est bien ! Mais pour les bâtiments abandonnés, est-ce qu'on ne peut pas envisager de demander à des artistes de venir décorer les façades, comme on le voit de plus en plus dans les grandes villes ?

Réponse (13/09/18 à 18h28) :

Bonjour Marc,

Dans le cadre du dispositif "Graff dans la ville", la ville de Dunkerque met des murs à disposition de tous street artiste voulant s'exprimer à travers le graff, le collage, le pochoir, etc.

A ce jour, 6 murs sur le territoire dunkerquois sont dédiés à la pratique libre du street art en toute légalité.

Les postes électriques dans tous les quartiers de la ville de Dunkerque ont été graffés par l'association TOUTSPRAY.

Les bâtiments abandonnés de propriété privée nécessitent un accord préalable de leur propriétaire, ce qui me semble bien compliqué....

Cordialement,

Monique Bonin, Vice-Présidente santé à la CUD

**N°8 :**

Jo (13/09/18 à 10h02) :

Les habitants de Dunkerque sont très râleurs et râlaient donc beaucoup pendant les travaux. Mais maintenant que cela touche à sa fin, avez vous un retour positif des commerces et habitants sur les nouveaux aménagements?

Réponse (13/09/18 à 18h24) :

Bonsoir Jo,

le premier comptage fait état de 50% de fréquentation supplémentaire ( ce qui était espéré était de l'ordre de 30%).

Pour les commerçants, nous n'avons pas suffisamment de recul.

Cela dépend vraisemblablement des différents types de commerces, mais cela semble plutôt positif.

Il y a un autre aspect que l'on prend pas suffisamment en compte: la création de lien social et une sécurité finalement accrue dans les transports.

Bonne soirée,

Bernard

**N°9 :**

Marcel P. (13/09/18 à 10h22) :

Concernant l'autosuffisance alimentaire... Quelles aides et quelles initiatives existent aujourd'hui sur l'agglomération pour soutenir les producteurs locaux ? Quels sont les projets allant dans ce sens ?

Réponse (13/09/18 à 18h38) :

Bonjour Marcel,

La CUD et les villes de l'agglomération encouragent la production alimentaire locale et bio notamment à travers l'approvisionnement des cantines scolaires, des résidences personnes âgées, etc.... L'objectif est d'arriver à 100 % de produits bio dans les cantines scolaires et nous en sommes à 20 ou 30 % actuellement. L'objectif de 100 % de produits bio est de garantir aux producteurs locaux une filière de vente perenne. La politique agricole et alimentaire de la CUD vise aussi l'installation de nouveaux producteurs en affectant les propriétés agricoles communautaires à cette filière de production. La filière locale et bio vise à favoriser le changement de comportement alimentaire et l'amélioration de la santé de la population. C'est un facteur clé de protection de notre santé.

Cordialement,

Monique Bonin, Vice-Présidente santé de la CUD

**N°10 :**

Christophe T (13/09/18 à 10h52) :

J'habite à Saint Pol, avec l'ancien réseau ma ligne de bus était directe jusqu'au centre-ville.

Aujourd'hui, je suis obligé de changer de bus... du coup le temps de trajet est beaucoup plus long. Vous trouvez ça logique votre transport à haut niveau ?

Réponse (13/09/18 à 18h53) :

Bonjour Christophe,

J'ai bien lu ta question, il ne s'agit pas de notre transport à haut niveau car il s'agit aussi de  
tien.

Nous travaillons évidemment dans l'intérêt général, et il se peut que cela s'oppose parfois à  
l'intérêt particulier.

Le désagrément occasionné est-il gommé par le fait de la gratuité du bus?

Désolé Christophe,

Bonne soirée,

Bernard

**N°11 :**

Marine (13/09/18 à 17h44) :

Le bus, le vélo... et les nouveaux moyens de transport comme la trottinette électrique ? Où  
peuvent-elles rouler à Dunkerque ? Franchement pas simple...

Réponse (13/09/18 à 17h52) :

Bonjour Marine,

chaque moyen de transport nécessiterait des aménagements spécifiques.

Pour l'instant, de gros efforts viennent d'être fait concernant les bus.

Nous savons que pour les cyclistes, il faut également progresser dans nos réflexions et nos  
réalisations.

Pour les trottinettes électriques, les patins à roulettes, les skates boards, et tout autre moyen  
doux à venir, il ne sera pas évident de les faire co-exister avec les autres modes de  
déplacements.

Connaissez vous bien la législation en la matière?

Bonne soirée,

Bernard

**N°12 :**

MURIELLE (13/09/18 à 17h50) :

Je travaille à Lille et depuis la rentrée télétravaille le mercredi et j'adore ça ; qu'est ce que  
Dunkerque peut faire pour encourager les entreprises à développer le télétravail ?

Réponse (13/09/18 à 18h29) :

Bonjour Murielle,

souvent le télétravail est plus encouragé par les entreprises privées.

La CU de Dunkerque le propose à ses agents.

Votre remarque est très juste : le télétravail présente l'avantage de réduire les déplacements tout en gagnant en qualité de vie.

Il faut faire évoluer les mentalités en ce sens : vous pouvez jouer un rôle en partageant votre expérience auprès d'autres!

Merci de ta question,

Bernard

**N°13 :**

Michel (13/09/18 à 17h53) :

A Dunkerque, c'est particulier ; je peux le faire, moi le PLU : les entreprises d'un côté, les maisons de l'autre ! Pensons un peu à nous, il faut vivre au quotidien avec les usines au bout du jardin.

Réponse (13/09/18 à 18h08) :

Bonjour Michel,

le PLU répond à des obligations légales, dont ce que nous appelons les PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques).

Je ne pense pas qu'il soit possible ni souhaitable de construire ton usine au bout du jardin.

Mais tu as raison, en affirmant qu'il faut séparer les endroits à urbaniser des sites économiques et industriels.

Se posent bien entendu les questions de pollution, de bruit, de déplacements vers le lieu de travail etc...

Le PLU se doit donc de réfléchir avec chaque ville et sur un plan communautaire de toutes ces obligations, parfois, difficiles à concilier.

Bernard,

**N°14 :**

Marine (13/09/18 à 18h) :

Merci Bernard de votre réponse. Je ne connais pas la législation, d'ailleurs en existe t'il une ?

Aujourd'hui je roule sur les pistes cyclables quand c'est possible ou parfois les trottoirs. Sur la route c'est trop dangereux. Bonne soirée

Réponse (13/09/18 à 18h54) :

re bonsoir Marine,

tu trouveras quelques indications sur le site ci dessous.

<https://www.numerama.com/tech/387806-la-trottinette-electrique-en-6-questions-ce-qui-est-interdit-autorise-tolere-et-conseille.html>

Bonne soirée,

Bernard

**N°15 :**

Mathieu (13/09/18 à 18h03) :

Le bus gratuit, je suis encore très dubitatif... allez vous réussir à changer les habitudes des gens ? La gratuité n'est pas le graal... On pense au co-voiturage pour aller à Lille, il faudrait le développer pour les trajets dans l'agglomération, non ?

Réponse (13/09/18 à 18h39) :

Bonjour Mathieu,

vous avez raison en ce qui concerne le graal et pour le fait de faire du covoiturage.

Mais beaucoup de gens n'ont pas de voiture.

Il faut évidemment les prendre en compte, pour eux, les déplacements sont non seulement facilités mais pour certains ils deviennent possibles.

Les aires de covoiturage sont en étude dans toutes les villes et nous sommes occupés à faire le diagnostic sur les déplacements vers le travail.

Il existe beaucoup de choses qui sont faites par les entreprises, parfois cela est contradictoire, et il faut donc travailler plus finement pour proposer des dispositifs faciles et faisables financièrement et légalement parlant.

Nous ne changerons pas les habitudes de tous les gens. Nous cherchons à faire comprendre que toutes les attitudes ont des conséquences.

Pour info ( je ne sais pas si vous connaissez ce site web) le SMIRT propose une plateforme de covoiturage au lien ci dessous:

<http://www.hdfmobilites.fr/pass-pass-covoiturage/>

Bonne soirée,

Bernard



**N°16 :**

Laurence (13/09/18 à 18h30) :

Dans le PLU sur lequel vous travaillez, y a t'il un volet culture ? Pour l'avoir vu ailleurs, comme on a le FRAC et le LAAC, si on refait la digue, ne peut-on pas prévoir une promenade découverte d'oeuvres de grands artistes ?

Réponse (13/09/18 à 18h57) :

Bonjour Laurence,

C'est une bonne idée, l'art dans l'espace public permet au plus grand nombre d'accéder ou d'être sensibilisé à l'art contemporain. Je vous invite à prendre contact avec les équipes du FRAC et du LAAC ou d'interpeller Monsieur Patrice Vergriete, Maire de Dunkerque, sur votre proposition. Vous pouvez également mettre en ligne votre idée sur l'outil de participation numérique "Carticipe" et obtenir des votes sur votre idée.

Cordialement,

Monique Bonin, Vice-Présidente santé de la CUD

**N°17 :**

Elodie M. (13/09/18 à 18h32) :

J'ai visité la nouvelle maternité du CHD. C'est magnifique ! Et un grand + pour l'agglomération. Quels sont les prochaines étapes pour développer les soins médicaux à Dunkerque ? Les médecins commencent à manquer...

Réponse (13/09/18 à 18h48) :

Bonjour Elodie,

Je salue comme vous l'arrivée de la nouvelle maternité au CHD.

Il y a aujourd'hui une mobilisation incroyable de tous les acteurs du territoire, les élus dans les communes mettent à disposition des locaux pour accueillir médecins et paramédicaux. Les professionnels de santé développent des projets de maisons de santé pluridisciplinaires. Le CHD est en lien avec le CHR pour accueillir des médecins juniors dans la perspective de leur future installation sur le territoire. L'Union des Mutuelles inaugure demain l'espace santé Jean-Bart composé à terme de 80 professionnels de santé.

Cordialement,

Monique Bonin, Vice-Présidente santé de la CUD

**N°18 :**

Laurent (13/09/18 à 18h33) :

Quand on coupe un arbre, ça rouspète quand il y a des feuilles par terre, ça rouspète aussi... personnellement je suis pour plus de nature en ville, on en a besoin, n'hésitez pas à en ajouter :))

Réponse (13/09/18 à 18h43) :

Bonjour Laurent,

ce n'est pas question que nous pose, mais ça fait du bien de savoir qu'il y a des gens qui sont d'accord avec nous.

merci de nous conforter dans nos réflexions sur le retour de la nature en ville.

C'est ce qu'il faut faire.

Bonne soirée,

Bernard

**N°19 :**

Mathilde G. (13/09/18 à 18h36) :

Est-il possible d'inciter les investisseurs à proposer des logements qui ne sont pas tous de la même taille ? On a l'impression de voir toujours la même chose, il y a peu de mixité dans les quartiers.

Réponse (13/09/18 à 18h52) :

Bonjour Mathilde,

les villes qui ont des projets de construction d'habitat se posent comme 1ere question la composition des familles, et des personnes qui vont occuper ces logements.

Nous constatons aujourd'hui sur le territoire de la CU de Dunkerque le phénomène répandu de la décohabitation.

Les couples qui ont des enfants et qui se séparent ont besoin de 2 habitations ( au lieu d'une) avec de chaque coté, des capacités d'accueil pour les enfants.

Nous constatons un nombre important de femmes seules avec un enfant.

Il est donc nécessaire de construire plus de T2 et de T3 que de T4 ou de T5 car il y a de moins en moins de familles nombreuses.

Pour la mixité sociale, il est difficile de la mettre en place.

Certaines orientations permettent néanmoins de la favoriser.

Ce qui est envisagé, c'est le parcours résidentiel sur toute une vie.

Bonne soirée,

Bernard